

# PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CD 81

02 mai 2019 à Albi

## Présents :

Patrice PRADELLES	CD 81	Président
Jean-Pierre GILLES	Castres	Vice-Président
Henri MAYOL	Carmaux	Trésorier
Jean-Claude FAUCH	Albi	Secrétaire Gal
Elisabeth BELHAIRE	Albi	Secrétaire Adj.

Invité : Alain FITOUSSI	CD 81	Salarié CD
-------------------------	-------	------------

## Absent excusé :

Benjamin FABRE	Labastide Gaillac	excusé
----------------	-------------------	--------

## **1 – Dossier CNDS**

Lors de la réunion de présentation pour les nouvelles demandes faites auprès du CNDS, il a été notifié que le délai était décalé de 3 semaines et permettait le dépôt maximal à la date du 15 juin 2019.

L'enveloppe générale n'a pas baissé pour l'ensemble des sports, celle-ci serait même à + 9.000,00 €. Par contre, 2019 est la dernière année où les demandes sont adressées à l'Etat. En 2020, les dossiers seront à déposer directement auprès des Fédérations. Il semblerait y avoir une enveloppe par Fédération.

Concernant les possibilités d'actions avec subventions allouées, celles-ci restent sensiblement les mêmes que l'année passée, à savoir : réduction de l'inégalité à la pratique sportive, le sport en entreprise, le sport santé, l'accueil des scolaires, la lutte contre la discrimination, la violence, le harcèlement, les personnes en situation de handicap (moteur et/ou psychique).

Par contre, il est souhaité que les actions proposées consistent en des pratiques un peu plus modernes.

Le soutien à la professionnalisation est toujours d'actualité avec 12.000,00 € par an et par emploi.

Il est exigé que tous les clubs ayant fait une demande l'année précédente présentent leur bilan correspondant aux actions mises en œuvre, même s'ils ne déposent pas de nouveau dossier cette année.

Les demandes seront faites sur la même plateforme que d'habitude (compte Asso).

Après discussion, il est proposé de faire les mêmes dossiers que l'année passée :

- Action n° 1 : développement et support de la pratique handisport et sport adapté,
- Action n° 2 : corriger et réduire les inégalités à la pratique du tennis de table, ...
- Action n° 3 : le sport en entreprise (Jean-Pierre se charge de décrire cette action).

Jean-Pierre soumet l'idée d'un championnat et/ou challenge corporatif.

### Tournée des clubs

Il est spécifié qu'il serait important de demander, lors de la tournée des clubs, selon le nombre de dirigeants d'affecter des référents, notamment dans le cadre de relais à chaque projet mis en œuvre (ex. : sport loisirs) de façon à alléger les tâches du Président et/ou secrétaire général, ...

## **2 - Finances**

Point sur les finances :

- 1.650,00 € sur le compte courant,
- 26.000,00 € sur le livret,
- 12.347,00 € en titres.

La conférence des financeurs a octroyé au Comité une somme de 4.000,00 € pour le sport santé de septembre à décembre 2019.

Par contre, il est nécessaire d'anticiper sur la 2<sup>ème</sup> phase de la saison (janvier à juin 2020) afin de ne pas perdre en trésorerie. De ce fait, après avoir vu avec Henri, on peut rester encore sur les mêmes positions.

Par contre, lors de prochaines réunions, il sera proposé que le comité règle les clubs par virement à partir de la saison 2019-2020.

## **3 – Partenariat, pôle espoir handisport**

Après avoir soulevé plusieurs éléments, problématiques, il est convenu de programmer une réunion avec le Président du Comité Handisport afin de régler tout ce qui peut être bénéfique pour les adhérents concernés. Décision de continuer le pôle avec amélioration dans la mise en œuvre de certaines actions, ....

Jean-Pierre informe que Corentin ne sera plus dans le Tarn la semaine, (Etudes à Bordeaux avec intégration d'un Pôle France) à partir de la saison 2019-2020, mais restera toutefois affilié dans le Tarn au niveau licence et jouera donc dans notre département.

Alain accompagne Nicolas Mille les 18 et 19.05 à Roanne pour les championnats de France Multi catégories handisport.

## **4 - Sport adapté**

Plusieurs clubs ont déjà mis en place des séances pour un public en sport adapté (Castres, Albi, Carmaux, St-Paul). Il faut donc faire une réunion de travail avec les clubs concernés et le Comité pour étudier les besoins de chacun de ces clubs, notamment, et de pouvoir les aider à continuer leur démarche, avant de rencontrer la Présidente du Sport Adapté pour finalisation de la convention entre le Comité départemental et le Comité du Sport Adapté.

Proposition de cette réunion de travail le 22 ou 23 mai 2019 à Albi (CDOS).

## **5 – Ligue**

Le Comité constate que la Ligue contacte directement les parents pour certaines actions préconisées par elle, notamment les stages jeunes, sans prévenir le Comité ni le club. Patrice propose d'envoyer un mail à la ligue afin de leur signifier de prévenir le comité et le club de leur demande auprès des parents.

D'autre part, une demande va être effectuée auprès de la Ligue afin de connaître le calendrier et les tarifs proposés afin que le Comité puisse organiser son travail.

## **6 - Demande d'aide des parents auprès du Comité**

Patrice nous fait part d'un échange téléphonique avec M. Maurange qui demandait un soutien du Comité pour entraîner son fils Timéo, comme nous le faisons dans le cadre du pôle espoir handisport.

Après plusieurs idées, il est retenu celle qui semble la meilleure à mettre en place pour le Comité, à savoir : proposer aux enfants concernés ayant un potentiel et étant détecté par la Commission Technique (environ 6) de participer à un regroupement une fois par mois, par exemple, de faire le point et un suivi régulier de façon à permettre une progression à ces joueurs.

Toutefois, il est bien spécifié qu'il ne s'agit pas d'entraînement individualisé qui reste à la charge des clubs concernés (ce n'est pas du domaine du Comité mais des clubs).

Cela octroierait un entraînement supplémentaire sans coût pour la famille (souhait que les enfants concernés s'entraînent minimum 3 fois par semaine dont la séance individualisée) ; si les enfants ont la possibilité de faire une 4<sup>ème</sup> séance, le Comité donnerait au club le montant de 50 € (dans le cadre de l'aide proposée par celui-ci). La séance correspondante n'est pas obligatoirement faite dans le club d'appartenance de l'enfant mais dans un autre de club de proximité du lieu d'habitation de l'enfant pour plus de facilité.

Mettre comme condition impérative dans la convention le coaching de l'enfant lors des compétitions.

A mettre en place et prévoir une réunion en juin afin que tout puisse être ok pour septembre 2019.

### **7 - Lettre électronique**

Vu les difficultés rencontrées à la mise en œuvre de la lettre électronique, il est préconisé de faire la demande auprès du secrétariat du CDOS afin de connaître les tarifs pratiqués par celui-ci pour une mise en page de la lettre électronique 4 fois par an. Chaque club ferait ses articles.

Si toutefois, les conditions tarifaires conviennent au Comité, le détail de la mise en place de celle-ci sera proposé lors d'une prochaine réunion.

### **8 - Divers**

Difficulté pour Patrice d'aller à l'A.G. Fédérale qui a lieu le 18 mai 2019 à l'INSEP (Paris). Jean-Claude a lui aussi l'impossibilité de s'y rendre. De ce fait, le Comité ne sera pas représenté cette fois-ci. Il est quand même à noter que la plupart des informations qui pourraient être dites lors de cette A.G. sont déjà connues.

**PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR  
A 18 H 45 (auberge espagnole)  
LE MERCREDI 15 MAI 2019  
A CASTRES (OMEPS)**